

POLITIQUE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT



PHOTO : SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ

Présentée le 29 mai 2013

PRÉAMBULE :

« *L'égalité des femmes et des hommes est un droit fondamental et constitue une valeur essentielle de la démocratie. Malgré tous les acquis des dernières décennies et l'adoption de lois qui garantissent l'égalité de droit, des inégalités persistent au plan social, économique et politique. C'est dans cette optique que l'adoption d'une politique d'égalité vise à établir les balises concrètes qui permettront de préserver les acquis et de progresser encore davantage vers l'égalité. C'est une façon de reconnaître qu'il faut aider le changement à se produire et de témoigner de notre volonté d'y parvenir* » (Politique d'égalité de la CRÉBSL, mars 2010).

Cette démarche favorise le développement des valeurs suivantes :

- | | |
|-------------------|-----------------------------------|
| ➤ Justice sociale | ➤ Respect des différences |
| ➤ Démocratie | ➤ Participation citoyenne |
| ➤ Ouverture | ➤ Concertation et complémentarité |

1– **LE CONTEXTE** dans lequel s'inscrit la démarche de se doter d'une politique d'égalité :

1.1 – Une volonté gouvernementale

- La Charte des droits et libertés de la personne
- La politique *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* et son plan d'action

1.2 – Une volonté régionale

- Politique d'égalité de la CRÉ-BSL
- Entente spécifique pour l'égalité entre les femmes et les hommes de la CRÉ-BSL
- La Charte des valeurs pour des municipalités équitables (nov. 2008) et une Politique d'égalité (décembre 2012) ont été adoptées par la MRC de Kamouraska
- Le Pacte rural 2007-2014 adopté par la MRC de Kamouraska place l'égalité entre les femmes et les hommes en seconde place dans sa liste de priorités

1.3 – Une volonté municipale

- La municipalité a adopté la *Charte des valeurs pour des municipalités équitables* proposée par la Table de concertation des groupes de femmes du BSL en décembre 2008.
- La municipalité s'est dotée d'une politique familiale et des aînéEs 2012-2014 et dispose d'un plan de développement 2010-2015 suite à une consultation publique.
- La municipalité a déjà entrepris l'adoption de certains règlements municipaux visant tout particulièrement à améliorer la qualité de vie de la communauté.

Par conséquent, une politique d'égalité reposant sur le **principe fondateur** suivant : *que notre vision du développement se base sur l'atteinte d'une plus grande égalité entre les hommes et les femmes* y trouve tout naturellement sa place.

2– **LE PORTRAIT** (état de la situation)

2.1- **Quelques éléments dressant un portrait socio-économique de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant:**

- Saint-Gabriel-Lalemant se démarque par l'implantation du projet « *Vergers, Fleurs et Pommettes* », un projet audacieux, mobilisateur, novateur, unique dans la province.
- Population totale en 2011 : 799 personnes. On y dénombre 40 familles monoparentales dont 30 dirigées par une femme sur un total de 250 familles. 80 ménages sur 330 (24%) sont formés d'une seule personne. Sur 165 personnes de plus de 65 ans, 35 vivent seules dont 20 femmes.
- Selon le profil des communautés 2006, sur les 145 personnes ayant déclaré des heures non-rémunérées pour les soins et l'aide aux personnes âgées, 100 sont des femmes et 45 sont des hommes.
- Le taux d'activité est de 57% selon le recensement de 2006 (55,4% pour les femmes et 59,2% pour les hommes). Selon ce même recensement, le pourcentage de personnes à faible revenu avant impôt était de 15,9%, presque autant d'hommes que de femmes.
- Plusieurs jeunes familles plus scolarisées s'installent dans la municipalité, la plus jeune de la MRC. On rencontre des travailleurs et travailleuses autonomes, mais une majorité de personnes travaillent dans les municipalités environnantes, surtout à La Pocatière.
- Certains services de proximité sont manquants : poste d'essence, restaurant, résidence pour personnes âgées. Mais on y trouve une caisse Desjardins, un bureau de poste, une garderie, un casse-croûte et un HLM de 10 logements. Il existe une belle collaboration inter-municipale pour offrir une plus grande variété de loisirs.

Indice de développement de la municipalité en 2006 : -5,39 selon le MAMROT. L'indice moyen pour le Québec est égal à 0. La municipalité était donc considérée dévitalisée.

2.2– La place qu'occupent les femmes et les hommes dans les différentes organisations en 2012 :

- Suite aux élections de 2009, le conseil municipal est uniquement composé d'hommes. Une conseillère a siégé de 2007 à 2009 suite à une élection partielle. Le directeur général actuel a été précédé de deux directrices générales dont l'une pendant une trentaine d'années.
- Les femmes sont présentes en grand nombre dans les différents comités.
- Le bureau municipal est particulièrement accueillant et de nombreux citoyens et citoyennes s'y présentent régulièrement.

3 - POLITIQUE D'ÉGALITÉ DE LA MUNICIPALITÉ

3.1 – Le but :

En adoptant une politique d'égalité, la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant s'engage à se donner les moyens de favoriser l'atteinte d'une égalité réelle (mêmes droits, mêmes responsabilités, mêmes possibilités) entre les hommes et les femmes de sa collectivité.

3.2 – Les objectifs poursuivis :

Selon les différents champs de compétence municipale :

La Gouvernance (Conseil municipal, comités de travail, les décisions, les communications, etc.)

- Augmenter la présence des femmes sur les instances décisionnelles et au conseil municipal.

- Favoriser la participation citoyenne, tant des femmes que des hommes.
- Poursuivre la participation des éluEs sur les différents comités afin de mieux connaître les besoins, reconnaître l'implication bénévole et accorder une attention particulière à la relève.
- S'assurer que les retombées régionales et locales du développement social et économique bénéficient également aux femmes et aux hommes.

La municipalité en tant qu'employeur :

- Favoriser l'accès et la participation autant des femmes que des hommes dans toutes les sphères décisionnelles et opérationnelles au sein de l'organisation.
- Poursuivre l'application des mesures de conciliation famille- travail- implication sociale.
- Assurer l'intégration du principe de l'égalité et de l'équité aux pratiques de gestion des ressources humaines de la municipalité.

Les services offerts par la municipalité :

- Tenir compte des réalités et des différences entre les femmes et les hommes dans l'offre de services, de programmes et de mesures et leur accessibilité.
- Continuer à miser sur une communication efficiente en variant les moyens utilisés pour mieux rejoindre toutes les couches de la population.
- Poursuivre les initiatives porteuses : déjeuners gratuits et collations santé aux élèves de l'école.
- Prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de toutes et de tous sur l'ensemble du territoire et s'assurer que les mesures adoptées sont bien appliquées.

3.3 – Les pistes d'action

- Utiliser l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) pour bénéficier de données sexuées dans l'interprétation des résultats obtenus lors de sondages, consultations et pour mesurer l'impact des décisions prises.
- Utiliser les principes de la rédaction épiciène afin d'être plus inclusif dans les communications.
- Tendre à demeurer une communauté accueillante et sécuritaire pour toutes et tous en recherchant une qualité de vie, en favorisant des services accessibles localement et en offrant une panoplie d'activités et d'occasions de se rassembler pour tous les âges et tous les goûts.

3.4 - Les engagements de la municipalité

La municipalité s'engage à :

- Élaborer, mettre en œuvre, évaluer un plan d'action pour l'égalité hommes-femmes et nommer une personne responsable de l'application de la politique d'égalité et du suivi du plan d'action.
- Démystifier les rouages du conseil municipal auprès de la population (surtout les femmes et les jeunes)
- Reconnaître l'expertise et collaborer avec la Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent et le Centre- Femmes La Passerelle pour les questions reliées à l'égalité.
- Sensibiliser les partenaires et la population aux avantages d'une culture de l'égalité dans la vie de la communauté et l'intégrer dans les politiques à venir (politique familiale, plan de développement ...).

CONCLUSION

La municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant est déjà sensibilisée à la question de l'égalité.

Par conséquent, afin d'assurer le succès de la politique d'égalité, trois principes seront mis de l'avant :

- Volonté commune d'agir
- Communication efficace
- Adhésion des partenaires et de la population à la politique d'égalité

RÉFÉRENCES :

- MCCCCF, *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait, Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, 2006 et Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015
- CRÉ du Bas-Saint-Laurent, *Politique d'égalité entre les femmes et les hommes*, mars 2010
- Politique d'égalité entre les femmes et les hommes, guide d'implantation, Table de concertation des groupes de femmes de G.I.M., novembre 2011
- Pour une gouvernance équitable, Guide de mise en œuvre d'une politique d'équité de représentation hommes /femmes, RÉCIF 02 Table de concertation des groupes de femmes Saguenay-lac-St-Jean, 2011
- Politique d'égalité de la Municipalité de Saint-Donat, novembre 2012
- Statistique Canada, Recensement de la population de 2006 et 2011
- Politique Famille et Aînés 2012-2014, Saint-Gabriel-Lalemant
- Plan de développement 2010-2015, Municipalité et Comité de développement St-Gabriel-lalemant

Adoptée par le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant

Le 4 juin 2013